

Première convocation
Jeudi 07 Juillet 2022 à 9 Heures 30
SALLE DES FETES DE SAINT-FROMOND

le quorum n'est pas atteint,

deuxième convocation si le quorum n'est pas atteint à la première Assemblée des Propriétaires
Jeudi 07 Juillet 2022 à 10 Heures
SALLE DES FETES DE SAINT-FROMOND

Nombre de propriétaires : 338 dont 329 voix

Nombre de présents : 35 dont 52 voix

Nombre de mandats : 19 dont $\frac{26 \text{ voix}}{78 \text{ voix}}$

Monsieur Gérard Voidye, président accueille les propriétaires et/ou leur représentant, ouvre la séance et présent l'ordre du jour.

ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale d'installation du 16 décembre 2019,
2. Rapport d'activités 2020-2021,
3. Rapport financier 2020-2021 et budget primitif 2022,
4. Nouveaux projets 2022-2023 (*Suivie de l'intervention de N. Filloldu Parc naturel régional des marais sur la problématique des espèces invasives*),
5. Questions Divers.

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale d'installation du 16 décembre 2019

le président lit le compte rendu de l'assemblée générale du 16 décembre 2019, et passe au vote

VOTE : Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale d'installation du 16 décembre 2019

vote pour : 68 voix

vote contre : 0 voix

Abstention : 9 voix

1 voix nulle

2. Rapport d'activités 2020-2021

Travaux programmés pour 2021 _ entretiens réalisés sur les ouvrages :

La porte double (15G),

Ozenne (14G),

Marais salé(13G).

Le Vacheux (51SF)

La Couaille (16AG)

Jambe de Vire (18BG)

Le Maraico (51SFP)

La Crochue (50SF)

Le 37D au Pont de la Raie

Coût TTC pour les ouvrages : 3 549,61€

Les travaux non programmés mais réalisés en urgence en 2021

Suite aux conditions climatiques particulières de 2021, des travaux ont été réalisés sur les ouvrages suivants :

Vanne de régulation du Maraico (49SF) : Remise en place d'un PEHD de diamètre 300 muni d'un clapet anti -retour

Réfection réparation du pont sur le Silly

Coût TTC : 2 154 €

Des travaux d'étrépage ont été réalisés en urgence sur la Régence et sur le Silly (le coût de l'étrépage sur le Silly est inclus

dans la réfection de l'ouvrage)

Coût TTC : 720 €

Programme d'entretien fossés et des ouvrages des ouvrages 2020-2021

L'entretien des digues fluviales programmé en 2021

Le coût des travaux de transport de terre du centre d'enfouissement à la digue a été supporté par les exploitants et par les chasseurs sur les sections de Saint-Fromond/Neuilly la Forêt

Sur la section Airel, l'entreprise Fortin a réalisé le transport

La mise en place de la terre sur la digue a été réalisée par l'entreprise Beaussire.

Coût TTC : 3 999 €

Biodiversité et continuité écologique > Etude de franchissabilité des portes à flot par les civelles

Des portes à flot sont installées au niveau de la Douve, de la Taute et de la Vire.

Ces rivières présentent un très grand intérêt pour le développement des civelles. Les civelles remontent en nage portées par le flot. Les portes représentent un barrage infranchissable pour les civelles.

Suivi obligatoire sur la Vire _ classée au code de l'environnement / forte demande de l'Etat et de l'agence de l'eau

Groupement de commande avec l'AS Douve, l'AS Taute et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Etude sur 3 ans pour évaluer la franchissabilité des portes à flot,

L'étude a été subventionnée à 80% par l'AESN et 10% par le Conseil Départemental.

Le reste à charge pour l'ASBV est de 8 400 €.

Le suivi a été assuré par Fich Pass.

Conclusions

L'étude met en évidence que les civelles sur la Vire :

Remontent de façon plus importante sur les rivières de la Taute et de la Douve avec des cheptels plus adultes que sur la Vire

Remontent sur toute la largeur de l'ouvrage

Remontent avec le flot. Il faut donc privilégier les vanelles basses

Remontent à partir de janvier et particulièrement du 15 mars au 15 avril. Donc ouvrir 10 vanelles à cette saison

Lors du passage des portes, une partie des civelles redescendent lors du reflux.

Densités max moyenne par rivière

Douve : 0,44 civelles au m³

Taute : 0,14 civelles au m³

Vire : 0,04 civelles au m³

Cette année pour être en cohérence avec les dates de remonté, 6 vanelles sont restées ouvertes en janvier et 10 vanelles réparties sur la largeur de l'ouvrage du 15 mars au 14 avril

Protection contre les submersions > Quelle articulation avec la nouvelle compétence GEMAPI ?

GEMAPI : compétence obligatoire des intercommunalités depuis 2018.

Rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau

Le « GEMAPIen » peut définir un système d'endiguement afin de protéger une zone exposée à un risque d'inondation par débordement de cours d'eau et/ou de submersion marine

Le système d'endiguement est alors géré par le GEMAPIen (financièrement / taxe gemapi)

La protection n'est pas une obligation du GEMAPIen, mais un choix de gestion du risque et de priorisation selon les enjeux humains

Baie des Veys : 9 600 hab protégés par 13 systèmes indépendants, de 4 700 pers. cote Est Cotentin à 23 personnes rive droite du canal de Carentan _ portes de la Vire = 79 personnes

Concernant les portes à flot, des échanges sont en cours avec les collectivités

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Concertation entre les usagers de la baie > Expérimentation d'ouverture des vanelles

Demande conchyliculture : Favoriser le mélange eau douce/eau salée pour limiter les dessalures en Baie des Veys en ouvrant les vanelles des portes à flot

2019-20, réalisation des travaux de sécurisation pour le bétail (clôture/abreuvement) sous maîtrise d'ouvrage syndicat de la Vire

2021 _ 2023, sous pilotage sous-préfet de Bayeux, expérimentation sur 2 ans sur la base d'un protocole concerté.

Objectif : définir une gestion optimale des vanelles afin de laisser entrer un maximum d'eau de mer sans incidence pour les activités du marais

Depuis 2019, 6 vanelles ouvertes toute l'année (désenvasement et civelles) → test et suivi avec 8 et 10 vanelles, et 10 vanelles entre le 15 mars et le 15 avril.

Fin 2023 : bilan et définition du protocole retenu

2024 : arrêté préfectoral de gestion des vanelles

Restauration de la continuité écologique de la Vire > Aménagement du seuil de Porribet

Réflexion en cours sur le seuil de Porribet (dégradé et non autorisé au titre de la police de l'eau)

Historiquement, ouvrage non remis en cause au vu de son rôle pour l'alimentation en eau du marais, cependant des solutions alternatives ont été testées avec succès sur d'autres marais et sont potentiellement transférables sur la Vire
 Peut-on alimenter de façon sécurisée le marais sans créer d'obstacle à la continuité écologique ? Ex de vis d'Archimède installées sur deux marais de la Dives depuis 5 ans _ test par pompage sur 2022 et 2023

VOTE : Rapport d'activités 2020-2021

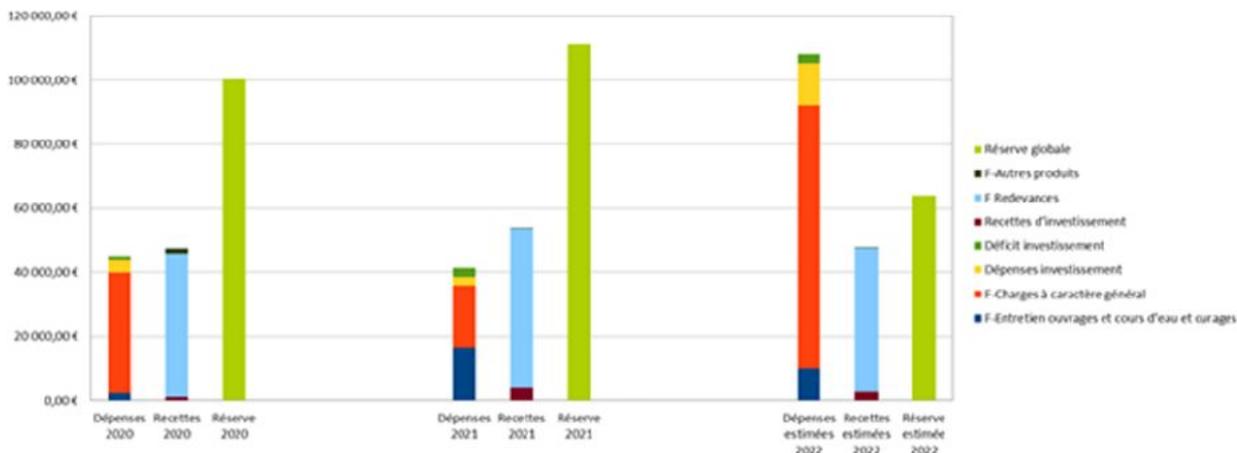
vote pour : 76 voix

vote contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

1 voix nulle

3. Rapport financier 2020-2021



Rapport financier 2020-2021

Restes à recouvrer de 2004 à 2021

	Redevances appelées	Restes à recouvrer
Années 2004 à 2019		11 126,06 €
Année 2020	44 959,00 €	3 495,30 €
Année 2021	44 500,00 €	5 569,88 €
Total des restes à recouvrer (depuis 2004)		20 191,24 €

Le montant de la taxe syndicale prévisionnelle pour l'année 2022 est de 44 390 €.

Programme d'entretien des fossés et des ouvrages 2022

Nous nous sommes fixés pour objectif de ne pas dépasser 1000 € de travaux

Les travaux « prioritaires »

Conforter les digues et ouvrages latéraux ;

Assurer une bonne circulation et gestion des niveaux d'eau (étrépage des limes syndicales, entretien d'ouvrages internes, aménagement des vannes en amont des ouvrages transversaux, réflexion sur le devenir du pont du Silly) ;
Entretien des portes.

Programme d'entretien des fossés et des ouvrages 2022

1) Les ouvrages

Le marais salé : Cet hiver nous avons observé des fuites en crue. L'ouvrage présente des érosions. Coût 1 000 €
Le 78 SF : L'ouvrage est situé entre la Couaille et le Silly. Il est enfoncé. L'ensemble de l'ouvrage sera repris. Coût 2 500 €
Le 22G : L'ouvrage est celui placé le plus en amont du petit marais. Les travaux étaient prévus en 2021. Ils seront réalisés cette année. Coût 2 000 €
La digue sur l'Elle : Une digue a été ouverte les années précédentes favorisant le passage de l'eau.
L'accès se fait par un pont SNCF qui était en travaux l'année dernière : Coût 500 €
L'ouvrage du fermage : Celui-ci est un ouvrage latéral de l'Elle. Il permet la régulation des niveaux d'une surface très étendue. L'ouvrage s'est affaibli et les vannes sont à réparer. Coût estimé 300€

2) La digue

Afin de continuer le confortement de la digue de la Vire, des travaux pourraient être réalisés en octobre.
Coût estimé 3 500 €

3) Les portes à flot

Les portes à flot peuvent nécessiter une intervention. Coût 4 000€
Coût prévisionnel des travaux 16 500 €

Portes à flot

Travaux urgents (66 000 euros)

- Achat de 24 batardeaux (15 000 €)
- Réfection porte 3 et du pivot du vartal gauche (environ 50 000 €)
- Redresser la commande de crémaillère porte 1 (1 000 €)

Travaux à court terme (80 000 euros)

- Réfection de la porte 2 (environ 50 000 €)
- Mise en place de crics neufs sur les portes 6 et 7 (30 000 €)

Travaux à moyen terme (490 000 euros)

- Entretien des portes 5, 6 et 7
- Estimation du coût d'une porte neuve
- Electrification des vantelles

Portes à flot

Les portes reposent sur trois intercommunalités

Des échanges sont en cours avec les 3 intercommunalités concernées (Baie du Cotentin, Isigny-Omaha Intercom et Saint-Lô Agglo), en charge de la GEMAPI, pour un appui financier à l'association syndicale.

Programme d'entretien des fossés et des ouvrages 2023

2013 : Début de la lutte contre la Crassule de Helms sur la Vire.

2017 : Début de la lutte contre la Jussie

2022 : Face à l'explosion de l'envahissement de la Crassule de Helms, la lutte a été stoppée.

Le développement de la Crassule est très inquiétant pour les milieux humides et le marais,

La lutte contre la Jussie est pour l'instant très positive.

VOTE : Rapport financier

vote pour : 69 voix

vote contre : 0 voix

Abstention : 8 voix

1 voix nulle

Contacts

Responsable : Stéphanie LEGENDRE

Renseignements ou informations administratifs : Tous les vendredis matins au 02 14 16 30 74

- Delphine DELA

Renseignements ou informations techniques : Tous les jours au 02 14 16 30 73 / 06 82 41 80 98

- Sylvain LEREDDE

Merci de votre attention

Le président, Gérard VOIDYE